



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud

Mél. : snesdewallisetfutuna@gmail.com
Site : <http://www.snes-fsu.wf>



Compte-rendu du CSA n°2 du 23 juillet 2024

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M^{me} Régine Vigier, Vice-rectrice

M. Napole Polutele, secrétaire général

M^{me} Loetizia Fayolle, directrice des enseignements du second degré

M^{me} Denise Likafia, cheffe des ressources humaines

Membres du CTS, représentants des personnels

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire

M^{me} Yasmina Malau (UTFO), titulaire

M^{me} Harmony Tuia (UTFO), titulaire

M. Sosefo Tuihoa (UTFO), titulaire

M. Kimi Polelei (UTFO), titulaire

Experts désignés par l'administration

M^{me} Siakuvasa Talaha, cheffe du service des examens et concours

M^{me} Karine Blon, cheffe du SIO

Mme Nadia Allali, principale du collège de Lano

M. Didier Foimapafisi, cofpic

Début de la réunion à 9h

D) Organisation pédagogique

1) Organisation des examens

Suite aux événements récents, l'académie de Nouvelle Calédonie a décidé de passer les examens de fin d'année par contrôle continu. Pour la vice rectrice, des événements extérieurs ne peuvent impacter pédagogiquement notre territoire et la décision a été prise de gérer en autonomie les examens à Wallis-et-Futuna, avec l'accompagnement d'une académie pilote métropolitaine, afin de préserver les sessions traditionnelles pour tous les examens. Cette académie fournira les sujets. Il n'y aura donc pas de sujets contextualisés notamment pour l'épreuve d'histoire géographie au DNB. L'académie de Rennes, qui maîtrise les applicatifs, est fortement pressentie pour être cette académie pilote

2 Orientation

La cheffe du Sio indique qu'un forum des métiers se tiendra le 4 septembre au lycée. La nouveauté cette année : cet événement sera ouvert aux parents d'élèves.

Elle indique aussi que 41 bacheliers ont cette année formulé des vœux sur parcoursup métropole, ce qui est sensiblement le même chiffre qu'en 2023. Une procédure complémentaire pour parcoursup est disponible jusqu'au 12 septembre.

3) Carte des formations

La vice-rectrice présente une proposition de carte des formations pour 2025 qui se veut novatrice et audacieuse. Cette proposition s'appuie sur les expertises des IPR en 2023 et de l'Inspection Générale en 2024 et s'inscrit dans la transformation de la voie professionnelle. Il s'agit de rendre la carte des formations lisible en dégageant des familles de métiers. Une autre priorité de cette nouvelle carte des formations est l'augmentation de la qualification des élèves.

Ainsi 5 familles de métiers sont dégagées :

- ***Métiers des Transitions Numérique et Energétiques.***
Maintien du Bac Pro MELEC et ouverture d'un Bac Pro Métiers du froid et des énergies renouvelables.
- ***Métiers de la Gestion et de l'Administration***
La capacité d'accueil du Bac Pro AGORA sera doublée
- ***Métiers de la construction durable et du bâtiment***
Mise en place d'un Bac Pro TBORGO = Technicien du Bâtiment, Organisation et Réalisation du Gros Œuvre à la place du CAP Maçonnerie
Mise en place d'un Bac Pro Réalisation d'Ouvrages Chaudronnés et de Structures Métalliques à la place du CAP Métallerie
- ***Métiers de l'hôtellerie et de la restauration***
En parallèle avec le Bac Pro HR, l'ouverture d'un CAP cuisine est envisagé.
- ***Métiers de la relation client***
Maintien du Bac Pro MCV, Métiers du Commerce et de la Vente

Dans cette nouvelle carte des formations, le CAP MVA, maintenance des véhicules automobiles, sera maintenu. Par contre, les CAP Menuiserie et Couture qui mobilisent 4 professeurs pour actuellement 10 élèves, ont vocation à disparaître fin 2025.

La Vice-rectrice est consciente que cette carte des formations nécessite des financements importants pour permettre l'équipement de toutes les filières. Dans cette optique, le Vice rectorat a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt « France 2030 » qui permettrait d'obtenir 1 million d'euros pour les équipements.

II) Gestion des personnels

1) Rendez-vous de carrière

En 2024, 5 professeurs ont été visité dans le cadre du PPCR. Les matières concernées : Maths, Lettres modernes, Documentation et SVT (2 professeurs). La dernière visite a eu lieu il y a quelques jours et une commission académique aura lieu ce qui permettra le retour auprès des professeurs des avis finalisés.

2) Mouvement des personnels

Le vice rectorat est en train de travailler sur la remontée des postes qui doit être effective pour le 15 septembre. Les syndicats représentatifs seront informés de la teneur de ce mouvement (postes remontés et postes supprimés).

Concernant le renouvellement des enseignants arrivés cette année, les documents seront transmis aux intéressés en septembre pour qu'ils se positionnent. Les enseignants qui ne seraient pas renouvelés seront reçus par la vice-rectrice et pourront participer au mouvement national de novembre.

La directrice du second degré fait un point sur la problématique des contractuels qui ont été admis à des concours nationaux. Dans un premier temps, ils ont tous été affectés sur une académie métropolitaine pour effectuer leur année de stage, mais le vice rectorat a obtenu que ceux qui ont effectué à minima 18 mois d'enseignement pourront rester sur Wallis-et-Futuna. Seul un candidat local qui a réussi le capes externe d'éco/gestion et qui n'a jamais enseigné sera obligé de faire son stage en métropole. Le SNES demande à ce que toutes ces modalités soient clairement précisées et écrites afin que les futurs candidats se présentent aux concours en toute connaissance de cause.

III) Questions diverses

Questions FSU/SNES. (Pas de questions posées par FO...on peut une nouvelle fois le regretter...)

1) Quelles seront les conséquences pour notre territoire du passage au contrôle continu de tous les examens en Nouvelle Calédonie ?

Question traitée précédemment.

2) Les dispositions ont-elles été prises pour que les examens de fin de cycle 4 se déroulent selon les textes en rigueur ?

Le SNES rappelle l'impair de la session 2023 du DNB qui comportait pour l'épreuve d'histoire géographie un sujet contextualisé Nouvelle Calédonie et donc hors programme pour nos élèves. La directrice du second degré affirme que cela ne se reproduira plus ; d'ailleurs cette année où les sujets seront élaborés en métropole et donc hors contextualisation, ce risque est de fait écarté.

Le SNES demande aussi plus de vigilance sur les modalités du CFG (Certificat de Formation Générale) qui comporte une épreuve orale de 20 minutes portant sur un dossier de 5 à 10 pages élaboré par le candidat à partir de l'un des parcours éducatifs. Il est donc à regretter que, l'année dernière, les élèves aient dû répondre à des questions totalement déconnectées du dossier présenté.

3) Quand le calendrier scolaire 2025 sera-t-il arrêté et communiqué ?

Le SNES rappelle que ce calendrier doit obligatoirement être présenté en CSA et que cela se fait traditionnellement lors du deuxième CSA. Il est étonné que cette présentation ne soit pas inscrite à l'ordre du jour.

La vice-rectrice s'excuse de cet oubli dû à une mauvaise transmission des documents au sein des secrétariats. Le calendrier scolaire 2025 est donc présenté au CSA et sera mis sur le site rectoral. Il est calqué sur celui de la Nouvelle Calédonie, avec une prérentrée le 14 février et une rentrée le 17 février 2025.

4) Un point concernant le mouvement des enseignants pour la rentrée 2025 (postes mis au mouvement, postes supprimés) sera-t-il fait avec les organisations syndicales ?

Comme indiqué, ce point sera fait avant le 15 septembre.

5) Peut-on connaître le nombre de collègues qui ont sollicité un deuxième contrat et qui n'ont pas été renouvelés ?

Question traitée précédemment.

6) Quelles formations sont proposées aux contractuels afin qu'ils se présentent aux concours dans les meilleures conditions ?

Le SNES souligne que les formations proposées l'année dernière aux contractuels ne furent pas jugées satisfaisantes par les collègues concernées ; il faut des formations différenciées selon les contractuels et les disciplines, et des formations plus pointues sur les modalités de présentation du RAEP (dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience), présenté pour l'admissibilité au CAPES interne.

Le cofpic prend bonne note de ces remarques mais indique que le gel du PAF en Nouvelle Calédonie va réduire l'offre de formation. Le CNED sera contacté pour éventuellement proposer des cours aux contractuels.

7) Pourquoi, alors que ce problème fut soulevé régulièrement lors des précédentes réunions, les fiches de paye émises par le vice-rectorat sont-elles toujours aussi opaques et imprécises ?

Le SNES signale que tout retrait de salaire ou minoration de l'indexation DOM/TOM doit être expliqué sur les fiches de paye. Le passé récent ayant montré que ni le service paye, ni le service des ressources humaines, ne sont à l'abri d'erreurs, le salarié a le droit de vérifier ce qui est déduit sur sa fiche de paye. Ceci est notamment important lors de retraits de salaire faisant suite à des évacuations sanitaires. Le secrétaire général explique que pour les fiches de paye Wallis-et-Futuna est tributaire de la Polynésie Française qui partage avec nous le logiciel « fenua ». Le SNES s'étonne de ce lien avec la Polynésie alors que pour de nombreux autres domaines nous dépendons de la Nouvelle Calédonie. C'est d'autant plus dommageable que les fiches de paye émises en Nouvelle Calédonie sont précises et aux normes. L'argument avancé par le secrétaire général selon lequel les difficultés d'établissement de fiches de paye aux normes résultent du fait qu'elles soient émises en francs pacifique est également non recevable car celles émises en Nouvelle Calédonie sont également en francs pacifique et sont totalement précises et complètes.

En conclusion, le SNES indique que ce problème n'a que trop duré et demande à ce que les démarches soient entreprises au plus vite pour que le vice rectorat adopte un nouveau logiciel de gestion des fiches de paye. En attendant, le SNES demande instamment que lors de retraits de salaires consécutifs à des évacuations sanitaires un document explicatif avec tous les éléments de calculs soit annexé à la fiche de paye.

Le vice rectrice prend bonne note de ces remarques et demande à la responsable du service paye d'adjoindre à l'avenir aux fiches de paye le document explicatif demandé.

8) Quelles sont dispositions qui ont été prises pour procéder au recrutement d'un nouveau gestionnaire au collège de Sisia ?

La cheffe du service RH indique que pour ce recrutement un appel à candidature sera émis à l'interne. Le poste sera publié le 1^{er} août et seul le personnel de catégorie B pourra postuler dans le cadre de ce mouvement interne. Si des candidats se présentent, les résultats seront publiés le 9 août. A défaut, le ministère sera informé de la vacance du poste qui sera mis au mouvement externe.

9) Comment est assuré le suivi des missions attribuées dans le cadre de la part fonctionnelle de l'ISOE (pactes) ?

Le SNES indique qu'il serait pertinent de faire un bilan territorial de ces pactes en fin d'année. On peut déjà regretter l'attribution hors conseil pédagogique de nombre de ces pactes, souvent en cachette dans les bureaux des chefs d'établissement.

La très grande majorité des pactes concernent l'école ouverte ou les RCD ou les devoirs faits. De fait, les élèves se voient souvent proposer, notamment dans les établissements de taille réduite, les mêmes disciplines lors de ces dispositifs. Pour le SNES, les pactes créent donc de l'inégalité à de nombreux niveaux et leur mise en place, notamment à Wallis-et-Futuna, paraît peu pertinente.

La vice rectrice dit ne pas être étonnée par ces remarques car la position nationale antipacte du SNES est connue de tous.

La directrice du second degré indique que les chefs d'établissement sont tenus en fin d'année de faire un bilan chiffré de chaque part fonctionnelle attribuée et d'en informer le vice rectorat.

10) L'administration rectorale s'est-elle saisie de la mise en place du nouveau dispositif de retraite pour les résidents (dispositif qui remplace l'ITR) ?

La Vice rectrice remercie le SNES d'avoir attiré l'attention du vice rectorat sur ce dispositif qui avait échappé à la vigilance de ses chefs de service (!!!).

Le SNES rappelle au CSA que le gouvernement a décidé la création d'un nouveau dispositif pour remplacer l'ITR (indemnité temporaire de retraite) qui s'éteindra en 2028. Ce dispositif sera proposé aux fonctionnaires de Wallis-et-Futuna, de Nouvelle Calédonie, de Polynésie française et de Saint Pierre-et-Miquelon et garantira un complément annuel de retraite de 4000 euros aux agents qui opteront pour ce nouveau système. Pour cela ces agents devront s'acquitter d'une cotisation supplémentaire au RAFP (régime additionnel de la fonction publique). Il s'agit d'une cotisation de 5% ; l'Etat employeur complètera à la même hauteur de 5%.

Pour que tous les agents soient au courant de ce dispositif et afin que sa mise en place se fasse avec rigueur sur le territoire, le SNES demande à ce que le vice rectorat adresse à tous un mail expliquant le dispositif puis procède au recensement des agents intéressés. Ce recensement doit se faire avant le 1^{er} octobre 2024. La vice rectrice souscrit pleinement à ces demandes.

Fin de la réunion à 13h